



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Du Garay, Folio, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Gaillot, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : G. Rousset à B. Veissiere

Absents excusés : G Rousset

Absent : D. Michalon, L. Magne.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ALLEZARD

Ordre du jour :

- Place du Foirail
- Mairie aménagement et nouvelle organisation
- SIEG Convention
- SCOT Pays d'Issoire
- Demande subvention
- Parcelle Mazoires
- Points divers

DECISION DU MAIRE

N° 1 : Ligne de trésorerie

Afin de pallier au décalage de trésorerie dû aux dépenses et recettes de la collectivité, la commune souscrit une ligne de trésorerie, cette opération doit être renouvelée annuellement. Deux organismes de prêt ont été sollicités, la Caisse d'épargne et le Crédit agricole. Le choix de la collectivité se porte sur le Crédit Agricole qui n'applique pas de commission de non utilisation des fonds contrairement à son concurrent. Le taux de référence est « EURIBOR 3 mois + marge de 1.00 % ». Bernard VEISSIERE informe les membres du Conseil qu'il a signé le contrat de renouvellement par décision du Maire suite à la délégation octroyée par le conseil municipal du 24 avril 2014.

PLACE DU FOIRAIL

La commune a déposé auprès des services de l'Etat une demande d'aide concernant le projet d'aménagement de la Place du Foirail au titre de la DETR. Cependant l'opportunité du FSIL auquel répond notre projet par son impact sur l'attractivité du centre bourg d'Ardes, nous amène à les solliciter à nouveau sur ce dossier.

Le projet d'aménagement de la Place du Foirail s'élève à 902 251.48 € HT et le FSIL sollicité à hauteur de 25 % soit 225 562.87 €.

Ainsi le plan de financement peut s'établir comme suit :

- Département (FIC obtenu)	101 956.00 €
- Région (Mise en tourisme obtenu)	75 644.50 €
- Europe (FEADER obtenu)	302 400.00 €
- Etat (FSIL sollicité)	225 562.87 €
- Autofinancement communal	196 688.11 €
Total :	902 251.48 € HT

Le Maire rappelle l'avancement de notre dossier qui garantit un début de travaux au plus tard en septembre 2017. Accord unanime du conseil pour solliciter les services de l'Etat au titre du FSIL.

AMENAGEMENT ET NOUVELLE ORGANISATION MAIRIE

Bernard VEISSIERE fait le point sur les travaux d'aménagement des locaux de la mairie engagés par les services de l'agglomération du Pays d'Issoire en vue d'accueillir la médiathèque et les services de l'actuelle maison de Pays. Il précise que la mutualisation des locaux va entraîner une modification des horaires d'ouverture des deux structures. Les plages d'ouvertures hebdomadaires seront adaptées aux besoins des services avec une ouverture prévue les samedis matin et des plages de fermetures aménagées dans la semaine. Une mise à disposition de personnel communal en cas de besoin de l'agglomération du Pays d'Issoire serait ratifiée par convention et compensée financièrement. Les travaux sont en cours.

SIEG GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRIQUE

Le SIEG propose à toutes les collectivités territoriales d'adhérer à un groupement de commande d'achat en électricité pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kWA. Bernard VEISSIERE précise que la commune d'Ardes n'est pas concernée puisqu'elle ne possède pas d'abonnement de ce type.

SCOT DU PAYS D'ISSOIRE

Le Maire informe les membres du conseil que suite à la prescription de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays d'Issoire le 30 octobre 2014, le Pays d'Issoire a arrêté le nouveau projet du SCoT le 15 décembre 2016. Ce projet de schéma, défini pour les 20 prochaines années, s'articule autour de 4 axes principaux :

- Renforcer l'armature territoriale et privilégier la qualité d'accueil,
- Se développer sur un socle naturel, agricole et paysager et dans une perspective de changement climatique
- Articuler déplacements et urbanisme
- Mettre en œuvre les conditions d'un dynamisme économique renouvelé.

Les communes du territoire sont invitées à donner leur avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier en mairie. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays d'Issoire.

SUBVENTIONS

Le collège de Saint Germain Lembron organise un voyage scolaire pour certaines classes. Quatre enfants résidants sur la commune d'Ardes sont concernés. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une aide correspondant à 30% de la participation des familles soit 31.80 € pour les collégiens (BROUILLON Antony, LECACHEY Mathias) se rendant à Arles du 12 au 14 avril 2017 (participation famille 106.00 €) et 69.00 € pour les collégiens (EL BAHRI Léa, GUIPPONI Emma) se rendant en ESPAGNE du 20 au 24 mars 2017 (participation famille 230.00€). Cette aide sera versée directement aux familles après justificatif de la participation aux différents voyages.

Le Maire rappelle la réussite de l'animation des chars fleuris réalisée par l'association de la Saint Simon pour la fête d'Ardes. Cette réussite collective a été l'occasion pour la population locale comme pour les visiteurs extérieurs et les touristes, de passer un temps festif, un temps de convivialité et de rencontre, un temps culturel aussi. Le Maire rappelle le principe d'aide en cas de déficit sur la manifestation Suite au bilan financier 2016 l'association fait état d'un déficit de 175.00 €. Accord du conseil pour une aide financière de 175 € à l'association St Simon. Ces Alliés association ayant son siège sollicite le versement du tronc commun de 195 €. Accord du conseil.

PARCELLE MAZOIRES

La commune de Mazoires demande à la commune d'Ardes de lui céder 1.6 hectare provenant de la parcelle YH2 afin de les mettre à la disposition de la section de Flay. La commune d'Ardes sur Couze en accepte le principe et est d'accord de donner à la commune de Mazoires 1.6 hectare situés à proximité de la section de Flay en échange de la même superficie qui aura été acquise par Mazoires auprès de Madame CHABRILLAT Martine sur la parcelle YH1 et ce le long de la parcelle YH2. Tous les frais d'actes nécessaires à cette transaction (document d'arpentage, frais de notaire.....) seront totalement pris en charge par la commune de Mazoires.

POINTS DIVERS

Service Agence mobile « groupama car » : Une demande d'autorisation de stationnement est accordée pour permettre à Groupama Rhône Alpes Auvergne d'assurer un service de proximité auprès de leurs clients locaux.

Un véhicule fera office d'agence mobile et sera présent le lundi matin de 9 h à 13 h Place du Marché aux veaux.

Courrier: Monsieur CHAUVARD Jean François nous a fait part de son mécontentement concernant l'entretien de l'église et des travaux de la chapelle de la Recluse. Bernard VEISSIERE souhaite apporter à M CHAUVARD des précisions sur différents points. Les travaux de la chapelle de la Recluse sont réalisés avec l'aval du diocèse qui a validé le projet de rénovation. Une salle de réunion, des sanitaires seront créés à leur demande et mis à disposition du diocèse. La chapelle sera rénovée et le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite pour permettre à tous de bénéficier d'un lieu de culte. Le square situé devant la chapelle portera le nom d'Yvon BOURGEAT, prêtre de la paroisse décédé accidentellement. L'église Saint Dizain fait aussi l'objet d'un suivi par les élus. Un état des lieux précis a été réalisé avec l'architecte des bâtiments de France. La végétation qui recouvre le clocher ne nuit pas sauf si elle était arrachée ce qui décalerait les ardoises. Les murs bien que dégradés ne présentent aucun danger pour la solidité de l'édifice. Nous avons autorisé l'association Chauves souris Auvergne à aménager un chiroptère permettant aux seules chauves-souris d'accéder au clocher.

Boues station épuration : Jacques THERME informe de l'échéance du curage des « boues » de la station d'épuration. La station d'épuration communale a été mise en service en 2004. Il faut aujourd'hui prévoir l'enlèvement des boues et le curage de celle-ci tout en conservant un lit de roseaux. Un devis du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois, gestionnaire du service de maintenance de la station est proposé pour un montant de 13 700 €. Jacques THERME propose une solution alternative et précise qu'en trouvant une entreprise qui assure le curage et le transport sous l'assistance technique du syndicat du Cézallier l'opération pourrait être bien moins coûteuse. Le conseil charge M THERME de mener à bien l'opération au meilleur coût.

Ramassage des encombrants : Le ramassage trimestriel des encombrants mis en place en 2016 semble subir quelques dysfonctionnements. Le conseil souhaite comme il avait été prévu au départ que ce service soit réservé aux personnes âgées sans moyen de locomotion. Cette précision sera apportée sur la prochaine annonce de collecte et lors des demandes d'inscription.

Réalisation et animation de « coins nature » dans les écoles : L'Agglo Pays d'Issoire s'est dotée d'un pôle Aménagement durable de l'espace et d'un service Environnement. L'Agglo Pays d'Issoire est lauréate de l'appel à projet du ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer : « territoire à énergie positive pour la croissance Verte » (TEP-CV). Un TEP-CV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Cette labellisation permet aux établissements scolaires qui le désirent de participer à l'appel à projet du ministère de l'environnement nommé « Coin nature dans les écoles et les collèges ». Potagers, poulaillers, compost, espaces verts, nichoirs à oiseaux, hôtel à insecte, ruche, grainothèque ... autant de projets qui pourront être mis en place pour permettre aux élèves de renouer un lien direct avec la nature. Chaque commune membre d'un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte qui souhaite mettre en place un « coin nature » dans son ou ses établissements scolaires (écoles, collèges) peut dès aujourd'hui remplir un formulaire de participation à l'opération et demander la subvention de 500 € .80 % de subventions donc le maximum de dépenses éligibles est de 625€ ; 20% sont donc à trouver par ailleurs soit par la commune soit sur fonds propres de l'établissement sous certaines conditions. Les subventions relatives à la réalisation d'un ou plusieurs coins nature peuvent être consacrées à la création, l'agrandissement, l'amélioration d'un coin nature, voire à des dépenses connexes qui concourent directement à la réalisation du projet :

- de travaux de construction, d'amélioration, de réparation, installations techniques, équipement en matériels (nichoirs à oiseaux, arbres fruitiers, outillages...),
- des actions de communication autour du coin nature pour sensibiliser les enfants, les parents, le grand public, à la biodiversité (affiches, kakémonos.),
- des prestations de formation des utilisateurs (formation du personnel enseignant ou des enfants).

Florence BUFFAY professeur des écoles à Ardes souhaite faire participer ses élèves à ce projet et se propose au nom de l'école de solliciter l'Agglomération Pays d'Issoire avant le 1^{er} mai 2017 afin d'obtenir une aide financière.

Reprise concession cimetière communal : Marie Thérèse DU GARAY rappelle qu'une opération de reprise de concessions abandonnées doit être menée dans le cimetière communal. Après l'élaboration d'un fichier par la société EPOC qui a recensé les concessions à l'état d'abandon, il faut établir pour chacune un arrêté descriptif qui indique les conditions de reprise. Gabriel FOURIS a formalisé sur un plan ces reprises et le conseil souhaite qu'il se rende sur place pour photographier les concessions concernées et établir les arrêtés nécessaires. Afin de faciliter la procédure le conseil propose qu'il soit véhiculé et secondé par Christiane MORIN.

Clôture de la séance à 20 h 15.